

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30/09/2017

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2017. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 28 457 830,650 DT, un actif net de 28 289 869,286 DT et un bénéfice net de 304 473,544 DT.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV» au 30 septembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 4.3 « Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par "AL HIFADH SICAV" au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 127 181,837 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée pour la période du 01/01/2017 au 30/09/2017 s'élève à 94 428,324 DT.
Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 18 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 30 Septembre 2017
(Montants exprimés en dinars)

Actif	Note	30-sept.-17	30-sept.-16	31-déc.-16
Portefeuille-titres	3.1	17 753 224,514	20 888 594,639	21 344 608,164
Obligations de sociétés		13 366 650,815	15 670 848,585	15 709 083,559
Emprunts d'Etat		3 561 845,699	4 446 236,054	4 493 856,605
Titres des Organismes de Placement Collectif		824 728,000	771 510,000	1 141 668,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	10 693 106,136	15 607 119,186	13 277 019,393
Placements monétaires		9 477 316,147	13 416 581,085	12 254 661,275
Disponibilités		1 215 789,989	2 190 538,101	1 022 358,118
Créances d'exploitation	3.5	11 500,000	11 569,985	8 067,585
Total Actif		28 457 830,650	36 507 283,810	34 629 695,142
Passif				
Opérateurs Crédeurs	3.6	53 669,527	68 312,101	61 796,138
Autres crédeurs divers	3.7	114 291,837	29 698,455	24 919,824
Total Passif		167 961,364	98 010,556	86 715,962
Actif net		28 289 869,286	36 409 273,254	34 542 979,180
Capital	3.8	27 459 606,265	35 234 492,601	33 075 597,987
Sommes distribuables	3.11	830 263,021	1 174 780,653	1 467 381,193
Sommes distribuables des exercices antérieurs		25,945	20,027	18,803
Sommes distribuables de la période		830 237,076	1 174 760,626	1 467 362,390
Actif net		28 289 869,286	36 409 273,254	34 542 979,180
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		28 457 830,650	36 507 283,810	34 629 695,142

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Note	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016	
Revenus du portefeuille titres	3.2	222 547,731	705 979,505	251 707,504	841 303,207	1 098 131,312
Dividendes des titres d'OPCVM		0,000	0,000	2,951	103 070,519	103 070,519
Revenus des obligations		177 110,841	550 990,095	197 295,105	576 594,594	777 790,875
Revenus des emprunts d'Etat		45 436,890	154 989,410	54 409,448	161 638,094	217 269,918
Revenus des placements monétaires	3.4	179 061,446	496 602,283	223 536,619	745 941,277	939 221,086
Revenus des billets de trésorerie		116 383,130	332 113,198	114 341,676	339 639,830	451 160,700
Revenus des certificats de dépôt		49 713,067	134 309,321	67 571,839	277 823,551	345 662,162
Revenus des dépôts à terme		0,000	0,000	31 518,575	94 565,258	101 929,643
Revenus des comptes à vue		12 965,249	30 179,764	10 104,529	33 912,638	40 468,581
Total des revenus des placements		401 609,177	1 202 581,788	475 244,123	1 587 244,484	2 037 352,398
Intérêts des mises en pension	3.12	0,000	(1 300,872)	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	3.9	(53 669,524)	(162 726,802)	(68 312,100)	(214 054,703)	(275 850,840)
Revenus net des placements		347 939,653	1 038 554,114	406 932,023	1 373 189,781	1 761 501,558
Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(45 697,740)	(136 662,959)	(16 791,592)	(49 897,800)	(65 743,734)
Résultat d'exploitation		302 241,913	901 891,155	390 140,431	1 323 291,981	1 695 757,824
Régularisation du résultat d'exploitation		(77 925,203)	(71 654,079)	(121 077,901)	(148 531,355)	(228 395,434)
Sommes distribuables de la période		224 316,710	830 237,076	269 062,530	1 174 760,626	1 467 362,390
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		77 925,203	71 654,079	121 077,901	148 531,355	228 395,434
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		44 251,931	32 125,529	10 872,305	(30 455,182)	(33 630,951)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(42 020,300)	(34 068,838)	1 214,537	(49 437,899)	(46 853,320)
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	(56,525)	(1 502,511)	(1 502,511)
Résultat net de la période		304 473,544	899 947,846	402 170,748	1 241 896,389	1 613 771,042

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	304 473,544	899 947,846	402 170,748	1 241 896,389	1 613 771,042
Résultat d'exploitation	302 241,913	901 891,155	390 140,431	1 323 291,981	1 695 757,824
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	44 251,931	32 125,529	10 872,305	(30 455,182)	(33 630,951)
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	(42 020,300)	(34 068,838)	1 214,537	(49 437,899)	(46 853,320)
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	(56,525)	(1 502,511)	(1 502,511)
Distributions de dividendes	0,000	(1 467 360,222)	0,000	(1 541 194,450)	(1 541 194,450)
Transaction sur capital	(2 866 901,874)	(5 685 697,518)	(4 279 993,882)	(264 445,393)	(2 502 614,120)
Souscription	19 163 044,356	61 183 683,488	22 626 823,661	92 402 626,063	115 371 416,712
Capital	18 880 200,000	60 835 300,000	22 227 100,000	91 827 500,000	114 132 700,000
Régularisation des sommes non distribuables	(183 376,367)	(584 555,393)	(215 368,994)	(812 044,413)	(1 024 962,890)
Régularisation des sommes distribuables	466 220,723	932 938,881	615 092,655	1 387 170,476	2 263 679,602
Rachat	22 029 946,230	66 869 381,006	26 906 817,543	92 667 071,456	117 874 030,832
Capital	21 696 400,000	66 503 000,000	26 426 500,000	91 962 800,000	116 447 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	(210 602,334)	(638 206,980)	(255 855,380)	(831 427,808)	(1 065 142,861)
Régularisation des sommes distribuables	544 148,564	1 004 587,986	736 172,923	1 535 699,264	2 492 073,693
Variation de l'actif net	(2 562 428,330)	(6 253 109,894)	(3 877 823,134)	(563 743,454)	(2 430 037,528)
Actif net					
En début de période	30 852 297,616	34 542 979,180	40 287 096,388	36 973 016,708	36 973 016,708
En fin de période	28 289 869,286	28 289 869,286	36 409 273,254	36 409 273,254	34 542 979,180
Nombre d'actions					
En début de période	305 429	333 944	397 729	357 088	357 088
En fin de période	277 267	277 267	355 735	355 735	333 944
Valeur liquidative	102,031	102,031	102,349	102,349	103,439
Taux de rendement de la période	1,01%	2,89%	1,04%	3,02%	4,07%

Notes aux états financiers trimestriels
Arrêtés au 30 Septembre 2017

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 30 septembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/09/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH-SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 Septembre 2017	% actif
Titres OPCVM				
<i>Parts des fonds communs</i>	8 000	818 036,000	824 728,000	2,898%
FCP HELION MONEO	8 000	818 036,000	824 728,000	2,898%
<i>Obligations de sociétés admises à la cote</i>	228 171	13 055 305,349	13 366 650,815	46,970%
AIL 2013-1	15 000	300 000	305 664,000	1,074%
AIL 2014-1	1 320	52 794,540	53 321,411	0,187%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	373 261,153	374 634,029	1,316%
AMEN BANK SUB 2011	9 747	389 862,640	390 126,473	1,371%
AMEN BANK SUB 2014	3 000	300 000,000	310 581,600	1,091%
AMEN BANK SUB 2014 A	6 200	368 400,000	382 775,230	1,345%
ATB 2007/1(25 ANS)	4 300	258 018,600	262 782,831	0,923%
ATL 7.6% 2014/3	4 000	240 000,000	249 353,600	0,876%
ATL 2011 TF	8 850	353 999,600	365 150,868	1,283%
ATL 2014/2	3 000	240 000,000	245 220,000	0,862%
ATTIJARI LEAS.2015-1	5 000	500 000,000	513 676,000	1,805%
BH 2009-B	15 000	922 500,000	951 648,000	3,344%
BTE 2010-B	15 000	975 000,000	976 620,000	3,432%
BTE 2011-TV	2 000	80 000,000	82 396,800	0,290%
BTE 2010-B	2 000	60 000,000	60 089,600	0,211%
BTE 2011-TV	1 000	40 000,000	41 198,400	0,145%
BTK-2009	2 500	133 308,216	136 680,233	0,480%
BTK-2012-1	5 000	214 300,000	223 768,000	0,786%
CIL 2012/2	10 000	200 000,000	206 296,000	0,725%
CIL 2014/1	9 050	362 000,000	366 344,000	1,287%
EO MODERN LEASING 2012	11 200	672 000,000	693 351,680	2,436%
EO SERVICOM 2012	5 000	100 000,000	102 920,000	0,362%
HANNIBAL LEASE 2013-2	3 000	240 000,000	248 313,600	0,873%
HANNIBAL LEASE 2014-1	3 500	350 000,000	370 045,200	1,300%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	400 000,000	412 540,000	1,450%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	480 000,000	487 646,400	1,714%
HL 2016-2	5 000	500 000,000	526 412,000	1,850%
HL 2017-2	1 000	100 000,000	101 428,000	0,356%
MEUBLATEX 2015	1 500	150 000,000	152 142,000	0,535%
STB 2010/1	15 000	799 650,000	817 482,000	2,873%
TLS 7.55% 2014/2	2 000	120 000,000	125 758,400	0,442%
UIB 2009/1	27 399	1 643 940,000	1 659 962,935	5,833%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	62 239,000	64 202,744	0,226%
UIB 2012-1C	3 425	274 031,600	284 649,880	1,000%
UIB SUB 2015	5 000	500 000,000	508 548,000	1,787%
UIB SUB 2016	3 000	300 000,000	312 920,901	1,100%
<i>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</i>	3 644	3 660 582,550	3 561 845,699	12,516%
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 027 781,900	3,612%
BTA 6.9 % MAI 2022	2 374	2 632 988,500	2 527 327,598	8,881%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6.35%	20	1 671,250	1 719,364	0,006%
EMPRUNT ETAT2014 A/5.95%	200	988,800	1 007,612	0,004%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	3 934,000	4 009,225	0,014%
TOTAL		17 533 923,899	17 753 224,514	62,384%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 705 979,505 DT pour la période du 01/01/2017 au 30/09/2017 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016
Dividendes	0,000	0,000	2,951	103 070,519	103 070,519
- des Titres OPCVM	0,000	0,000	2,951	103 070,519	103 070,519
Revenus des obligations et valeurs assimilées	222 547,731	705 979,505	251 704,553	738 232,688	995 060,793
Revenus des obligations de sociétés	<u>177 110,841</u>	<u>550 990,095</u>	<u>197 295,105</u>	<u>576 594,594</u>	<u>777 790,875</u>
- intérêts	177 110,841	550 990,095	197 295,105	576 594,594	777 790,875
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>45 436,890</u>	<u>154 989,410</u>	<u>54 409,448</u>	<u>161 638,094</u>	<u>217 269,918</u>
- intérêts	45 436,890	154 989,410	54 409,448	161 638,094	217 269,918
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	222 547,731	705 979,505	251 707,504	841 303,207	1 098 131,312

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à 10 693 106, 136 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		9 416 206,926	9 477 316,147	33,303%
Emetteur TSB (Ex STUSID Bank)				
<u>Certificats de dépôt TSB</u>	1	994 570,435	999 726,760	3,513%
CD TSB 40J 24/08/2017 (6.15%)	1	994 570,435	999 726,760	3,513%
Emetteur BTE				
<u>Certificats de dépôt BTE</u>	2	1 485 176,178	1 493 222,141	5,247%
CD BTE 50J 30/08/2017 (7.00%)	1	992 297,111	997 209,765	3,504%
CD BTE 90J 22/08/2017 (7.25%)	1	492 879,067	496 012,376	1,743%
Emetteur AMS				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	738 235,294	743 243,483	2,612%
AMS 90J 06/09/2017 (8.00%)	1	492 156,863	494 304,491	1,737%
AMS 90J 27/07/2017 (8.00%)	1	246 078,431	248 938,992	0,875%
Emetteur Electrostar				
<u>Billets de trésorerie</u>	4	1 624 117,647	1 632 512,351	5,737%
ELECTROSTAR 90J 06/09/2017 (8.00%)	1	393 725,490	395 443,592	1,390%

ELECTROSTAR 90J 12/09/2017 (8.00%)	1	492 156,863	493 786,917	1,735%
ELECTROSTAR 90J 26/07/2017 (8.00%)	1	147 647,059	149 389,785	0,525%
ELECTROSTAR 90J 30/08/2017 (8.00%)	1	590 588,235	593 892,057	2,087%
Emetteur STEQ				
<u>Billets de trésorerie</u>	4	2 504 127,612	2 520 628,122	8,857%
STEQ 100J 18/09/2017 (8.00%)	1	442 173,913	443 172,008	1,557%
STEQ 100J 10/07/2017 (8.00%)	1	687 826,087	697 892,406	2,452%
STEQ 100J 30/08/2017 (8.00%)	1	933 478,261	938 686,515	3,299%
STEQ 120J 28/09/2017 (8.00%)	1	440 649,351	440 877,193	1,549%
Emetteur GIF				
<u>Billets de trésorerie</u>	3	2 069 979,760	2 087 983,290	7,337%
GIF 100J 25/07/2017 (8.00%)	1	294 782,609	298 305,384	1,048%
GIF 70J 19/09/2017 (8.00%)	1	987 746,171	989 820,097	3,478%
GIF 90J 04/07/2017 (8.00%)	1	787 450,980	799 857,809	2,811%
Disponibilités				
Dépôts à vue		1 215 789,989	1 215 789,989	4,272%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		10 631 996,915	10 693 106,136	37,575%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2017 au 30/09/2017 à 496 602,283 DT et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016
Intérêts des billets de trésorerie	116 383,130	332 113,198	114 341,676	339 639,830	451 160,700
Intérêts des certificats de dépôt	49 713,067	134 309,321	67 571,839	277 823,551	345 662,162
Intérêts des dépôts à terme	0,000	0,000	31 518,575	94 565,258	101 929,643
Intérêts des comptes courants	12 965,249	30 179,764	10 104,529	33 912,638	40 468,581
TOTAL	179 061,446	496 602,283	223 536,619	745 941,277	939 221,086

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 11 500,000 DT au 30/09/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2017	Montant au 30/09/2016	Montant au 31/12/2016
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	0,000	3 069,985	1 967,585
Agios créditeurs à recevoir	11 500,000	8 500,000	6 100,000
TOTAL	11 500,000	11 569,985	8 067,585

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à 53 669,527 DT et représente le montant dû de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2017	Montant au 30/09/2016	Montant au 31/12/2016
Rémunération Distributeurs	19 167,689	24 397,179	22 070,048
Rémunération Gestionnaire	23 001,223	29 276,616	26 484,058
Rémunération Dépositaire	11 500,615	14 638,306	13 242,032
TOTAL	53 669,527	68 312,101	61 796,138

3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à 114 291,837 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, la contribution conjoncturelle, et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2017	Montant au 30/09/2016	Montant au 31/12/2016
Redevance CMF	2 429,956	2 995,208	2 900,187
Provision jeton de présence	6 731,574	6 737,660	8 999,940
Honoraires commissaire aux comptes	10 430,931	19 667,421	12 714,571
TCL	271,052	298,166	296,715
Impôt à payer	0,000	0,000	8,411
Etat, Contribution conjoncturelle à payer	94 428,324	0,000	0,000
TOTAL	114 291,837	29 698,455	24 919,824

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2017 au 30/09/2017 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2017	
Montant (en nominal)	33 394 400,000
Nombre de titres	333 944
Nombre d'actionnaires	749
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	60 835 300,000
Nombre de titres émis	608 353
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	66 503 000,000
Nombre de titres rachetés	665 030
Capital au 30/09/2017	
Montant (en nominal)	27 726 700,000
Sommes non distribuables	-267 093,735
Montant du capital au 30/09/2017	27 459 606,265
Nombre de titres	
Nombre d'actionnaires	751

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2017 :

Désignation	Montant au 30/09/2017	Montant au 30/09/2016	Montant au 31/12/2016
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	10 127,316	-6 866,351	-2 334,430
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	21 998,213	-23 588,831	-31 296,521
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	8 379,184	-49 438,226	-46 853,647
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-42 448,022	0,327	0,327
Frais négociation de titres	0,000	-1 502,511	-1 502,511
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	-1 943,309	-81 395,592	-81 986,782
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-318 802,013	-276 995,202	-276 995,202
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-584 555,393	-812 044,413	-1 024 962,890
Régularisations sommes non distribuables rachats	638 206,980	831 427,808	1 065 142,861
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	-267 093,735	-339 007,399	-318 802,013

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2017 au 30/09/2017 à 162 726,802 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016
Rémunération distributeurs (TSI et TSB)	19 167,686	58 116,713	24 397,178	76 448,109	98 518,155
Rémunération gestionnaire (TSI)	23 001,223	69 740,058	29 276,616	91 737,729	118 221,788
Rémunération dépositaire (TSB)	11 500,615	34 870,031	14 638,306	45 868,865	59 110,897
TOTAL	53 669,524	162 726,802	68 312,100	214 054,703	275 850,840

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2017 au 30/09/2017 à 136 662,959 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2017	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Rémunération commissaire aux comptes	2 898,644	9 859,779	3 823,244	8 891,327	12 740,619
Redevance CMF	7 666,832	23 245,948	9 758,667	30 578,623	39 406,458
Jetons de présence	2 268,536	6 731,634	2 262,280	7 258,197	9 520,477
Contribution conjoncturelle	32 056,848	94 428,324	0,000	0,000	0,000
Autres impôts	806,880	2 397,274	947,401	3 169,653	4 076,180
TOTAL	45 697,740	136 662,959	16 791,592	49 897,800	65 743,734

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2017 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	20,971	35,174	-30,200	25,945
Exercice n	901 891,155	932 903,707	-1 004 557,786	830 237,076
Sommes Distribuables				830 263,021

3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

- **Intérêts des mises en pensions**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 30.09.2017 à D : 1 300,872 DT, contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2016 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 30 septembre 2017, Al HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

4.3 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société " AL HIFADH SICAV " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 127 181,837 DT, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice. La charge constatée pour la période du 01/01/2017 au 30/09/2017 s'élève à 94 428,324 DT.